

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 2368

88 – VOSGES

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'EPINAL

Ventes et cessions

421 110 198 RCS Epinal.

THIRIET DISTRIBUTION.

Forme : Société par actions simplifiée.

Capital : 20370285.00 EUR.

Adresse : Zone Industrielle, 88510 Éloyes.

Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.

Commentaires : Avis au Bodacc relatif au projet commun de fusion Société absorbante : Dénomination : THIRIET DISTRIBUTION Forme juridique : SAS Adresse siège : Zone Industrielle – 88510 Éloyes Capital : 20.370.285 € Numéro uniquement d'identification : 421.110.198 RCS ÉPINAL Société absorbée : Dénomination : CHOLET GEL Forme juridique : SAS Adresse siège : Zone Industrielle – 88510 Éloyes Capital : 86.000 € Numéro unique d'identification : 333.222.586 RCS EPINAL L'évaluation de l'actif et du passif de la société absorbée dont la transmission à la société absorbante est prévue : Actif : 751.201,77 € Passif : (706.218,22) € soit une valeur nette d'apport-fusion de 44.983,55 € Rapport d'échange des droits sociaux : En contrepartie de la valeur nette des apports ainsi effectués par la Société Absorbée, les Parties sont convenues de déterminer la rémunération attribuée à la Société Absorbante par référence à la valeur réelle des deux sociétés participantes. Sur la base notamment de cette évaluation, la valeur de l'action de chaque société participante a été fixée d'un commun accord entre les Parties comme suit : une valeur par action de la Société Absorbante de quarante euros (40 €) ; et une valeur par action de la Société Absorbée de dix-huit euros (18 €). Le rapport d'échange est fixé à 0,45 action de la Société Absorbante pour 1 action de la Société Absorbée. Compte tenu de la parité d'échange telle que déterminée ci-dessus, il sera attribué à la société absorbante en rémunération de l'actif net apporté, 1.125 actions ordinaires nouvelles, d'une valeur nominale de 15 € représentant une augmentation de capital d'un montant de 16.875 €. Il est expressément convenu entre les Parties que la fusion entraînera, conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables, transmission universelle de patrimoine de la société absorbée à la société absorbante. Montant prévu de la prime de fusion : 16.875 € La date de signature du projet commun de fusion : 18 juin 2025 Les dates et lieux du dépôt de ce projet au RCS au titre de chaque société participante : THIRIET DISTRIBUTION, le 23 juin 2025 au RCS d'Épinal CHOLET GEL, le 23 juin 2025 au RCS d'Épinal..